Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260320-20260320_01_1-DE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 16 mars 2026 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 16 mars 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 25 MARS 2026 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 25 MARS 2026	***Le 20 mars 2026*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire (Monsieur MILIN a été réélu Maire après l'installation du nouveau Conseil, c'est F. BIDAN, doyenne de l'assemblée, qui a présidé le bureau de vote).* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *A. HUELVAN, pvr à B. BULLE, T. STIENNE, pvr à M. LEVEN, L. SIMONCINI, pvr à F. BIDAN.* *M. LEVEN est désignée en tant que secrétaire de séance.*

2026032026.01 Installation du nouveau Conseil municipal, élection du Maire, détermination du nombre d'adjoints, élection des adjoints, lecture de la charte de l'élu local

La séance a été précédée, mercredi 18 mars, d'une réunion des conseillers élus, destinée à présenter le déroulé du Conseil municipal d'installation et chacune des questions soumises au vote. Une note de synthèse présentant les questions à l'ordre du jour a été diffusée aux élus à l'appui de la convocation, le 16 mars 2026.

La séance a été ouverte par Jean-Luc MILIN, Maire sortant, qui a procédé à l'appel des élus.

Françoise BIDAN a présidé le bureau de vote mis en place pour élire le Maire, assistée de Morgane. KERARVRAN et Maëlle PODEUR, assesseures désignées par le Conseil.

Jean-Luc MILIN, seul candidat, a été élu Maire à l'unanimité au premier tour de scrutin.

Le Conseil a décidé de créer 6 postes d'adjoints.

La seule liste candidate est la suivante :

1er adjoint	Françoise Bidan
2ème	Emmanuel Rinnert
3ème	Annaïg Huelvan
4ème	Francis Le Bian
5ème	Catherine Lagadec
6ème	Bernard Le Guen

Elle est élue à l'unanimité des suffrages exprimés (un bulletin blanc).

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260320-20260320_01_1-DE

Après l'élection des adjoints le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et rappelle les dispositions du Code général des collectivités territoriales liées à l'exercice du mandat d'élu.

Le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints est rempli lors de la séance.

Fait au Conquet, le 20 mars 2026

Le Maire,
Jean-Luc MILIN

